

L'épargne citoyenne pour une économie solidaire

RAPPORT MORAL

2024

A la fin de l'AG du 16 mars 2024, après le vote du rapport d'activités 2023 nous avons décidé de ne pas voter le rapport financier, car il était incomplet, et de pas procéder au renouvellement du CA.

Tout a donc été reporté à une nouvelle AG qui a eu lieu en visioconférence le 24 juin 2024.

Après les échanges sur l'utilité de l'ARCNA, 6 administrateurs ont été mandatés pour poursuivre l'activité en se donnant les objectifs suivants :

- Recentrer son action sur l'ex Poitou-Charentes
- Appuyer les cigales existantes en ex-Aquitaine et en ex-Limousin

Nous reviendrons sur ces deux objectifs ultérieurement.

La mission du CA, pour assurer la pérennité de l'Association, était principalement de trouver des réponses à la situation d'endettement :

Région 2017 : 4 600€

Fédé procès JY ANGST : 6 500€

Région 2023 : 5 312 €

Cigales Nouvelle Aquitaine: 8 500€

Il a été décidé de rembourser les Cigales au fur et à mesure de leurs besoins.

A ce jour, seule la Cigales Elytre a accepté d'étaler sa dette sur deux ans, 1 250€ seront réglés en 2025.

La fédération a accepté de suspendre le remboursement pour 2024 et nous a exonérés du paiement de la cotisation par Cigales active en 2024 soit 14x100€=1 400€

Pour la Région nous avons engagé plusieurs actions :

- -1 Intervention auprès d'un élu Deux Sévrien pour qu'il nous aide à trouver la bonne porte pour négocier les dettes : pas de réponse.
- -2 Rencontre en visioconférence avec le chargé de mission de l'économie sociale qui est notre interlocuteur au niveau de la région.

Il nous a dit qu'il était inopérant sur la première dette de 2017 dont le processus de recouvrement était enclenché et qu'il fallait accompagner notre bilan financier 2023 à la Région d'une demande de remise gracieuse de la future dette de 5 312 €.

-3 Nous sommes intervenus deux fois auprès de la Paierie par écrit pour leur proposer un étalement de la dette de 2017, sans avoir de réponse de leur part.

Sur les conseils de spécialistes de la Finance Publique, nous avons décidé de rencontrer la Paierie pour la première dette et un élu chargé de l'Economie Sociale et Solidaire pour la future dette sur l'exercice 2023.

Nous avons pu difficilement établir le contact avec la Paierie, qui a bien voulu étudier notre situation financière avant peut être de nous accorder un étalement de la dette de 4 600€

Nous leurs avons fourni le 10 mars tous les éléments en réitérant notre demande de versement échelonné sur trois ans. Nous n'avons pour l'instant pas de réponse.

Si nous revenons aux objectifs d'animation de l'ARCNA, les administrateurs et les cigaliers sont intervenus dans différentes manifestations pour faire la promotions des Cigales. Comme le montre le rapport d'activités.

En revanche pour ce qui était de développer les Cigales avec l'aide des communautés d'Agglo de Niort et Poitiers nous n'avons pas avancé.

Seul le Grand Angoulême a poursuivi sa Convention grâce à l'implication des Cigales locales.

Or ce sont dans ces conventions que l'ARCNA doit trouver des ressources et assurer le développement des Cigales.

Pour le Limousin et l'Aquitaine nous n'avons pas eu d'action, en dehors de contacts dans le cadre de la préparation du forum mondial de l'ESS à Bordeaux.

En conclusion le manque de ressources autres que les cotisations nous a conduit à une réflexion plus globale sur l'avenir de l'Association.

Pour aborder les communautés d'Agglo, il faut être capable de présenter les comptes d'une association équilibrés et volontaristes.

Il serait nécessaire de transformer les dettes en un emprunt sur 10 ans.

Nous avons contacté la Fédé pour qu'elle nous accorde un prêt global de la dette (10 000€) qui nous permettrait de rembourser la Région et de retrouver une certaine crédibilité auprès d'elle.

Ceci viendrait s'ajouter au reliquat du prêt antérieur de 6 500 € du procès de JY Angst.

La Fédération Nationale ne nous suit pas pour l'instant dans cette démarche.

Dans tous les cas il nous faut retrouver des ressources par la création de Cigales appuyée par des conventions avec des collectivités locales.

Nous pouvons le constater dans tous nos contacts, le concept de Cigales n'est pas dépassé et beaucoup plus riche que la finance participative qui s'appuie sur des dons, car elle a la vertu de la

proximité et de la rigueur économique.